

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 919**

présenté par

M. Di Filippo, M. Hetzel, M. Brun, M. Cinieri, M. Cordier, M. Dassault et M. Masson

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 52, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.